

Plateforme régionale de lutte contre les paradis fiscaux

Séance du conseil municipal de Septèmes les vallons le 9 juin 2016

Compte rendu relatif au vote de la délibération numéro 15 sur les relations entre les collectivités, les banques et les paradis fiscaux...

Présents : Gérard saint Martin et Marc Bourdet CCFD T.S.

Délibération, présentée par Patrick Magro, **votée à l'unanimité**

Patrick Magro, a été longtemps premier adjoint de la commune, Il est conseiller municipal délégué pour les questions de biodiversité urbaine et conseiller communautaire de la métropole d'Aix Marseille Provence, Gérard a assuré le lien avec la plateforme régionale de lutte contre les paradis fiscaux dans le cadre de notre sollicitation. C'est un conseiller communiste, qui a été candidat lors des dernières élections législatives. Il a rappelé que le CCFD - Terre solidaire était à l'origine de la délibération mise au vote.

Il est intéressant de noter que dans ce conseil plutôt morne, majoritairement dévolu à des questions budgétaires, "notre" délibération a été l'un des deux seuls sujets à susciter plusieurs questions et un petit débat. En tout cas, un échange entre le maire, M. Magro, l'adjoint aux finances et les élus d'opposition LR et FN, avant que tous ne la votent finalement.

La municipalité a d'abord été interrogée sur le caractère "idéologique" de la délibération. Est-elle utile, opérante, ou non ? La majorité a défendu son caractère utile, bien que le terme "idéologique" n'ait rien à ses yeux de péjoratif. Ainsi, il a été dit que même si les engagements des banques peuvent être sujets à caution, leur demander des garanties éthiques, et y attacher la régularité de contrats paraît aller dans la bonne direction. Le maire, André Molino, a rappelé que des critères éthiques imposés, même au niveau local, sont susceptibles de remonter dans la hiérarchie des établissements bancaires.

Les élus LR ont même, par ailleurs, proposé que le maire, justement de retour du congrès de l'Association des maires de France, essaie de relayer la délibération de Septèmes au niveau national pour lui conférer davantage de poids vis-à-vis des établissements financiers.

Les élus FN se sont enquis de la manière dont la majorité userait vis-à-vis d'une banque qui se révélerait coupable de ne pas avoir tenu ses engagements, une fois cette délibération adoptée. Le maire a répondu qu'une telle situation entraînerait l'abandon de la banque en question, et qu'on pouvait même envisager de casser par exemple un emprunt contracté, si les coûts induits par une telle décision le permettent. Une adjointe a ajouté qu'il faudrait tenter justement de se servir de cette délibération pour faire annuler un contrat avec un établissement qui s'avèrerait ne pas satisfaire aux critères imposés, ou qui aurait essayé de cacher des éléments compromettants.

D'une manière générale, nous avons été agréablement surpris de la manière dont les élus de la majorité s'étaient appropriés le sujet, et le défendaient. J'ai le sentiment que la publicité autour des affaires d'évasion fiscale, comme récemment les "Panama papers", et les

révélations dans le même temps du plafonnement forfaitaire des impôts pour les grandes fortunes (comme l'a rappelé l'adjoint aux finances en conclusion de l'échange préalable au vote de la délibération) ont grandement favorisé la position adoptée par la municipalité, et permis la mise au vote de ce texte. Patrick Magro, à qui nous avons transmis les délibérations de Roquevaire, Gardanne, etc... a indiqué que Septèmes devenait ainsi la troisième commune des Bouches-du-Rhône à voter un texte contraignant contre les politiques d'évasion fiscale.

Marc